



Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

À compter du 11 septembre 2026 ou vers cette date, GPTD éliminera la possibilité pour les courtiers de facturer aux clients des frais de vente initiaux à l'achat de parts de la Série Conseillers du fonds, et les parts de la Série Conseillers ne pourront être achetées qu'au moyen de l'option « sans frais d'acquisition ».

Bref aperçu

	ISC	Gestionnaire du fonds	Gestion de Placements TD Inc.
Code du fonds	TDB2515	Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements TD Inc.
Date de création de la série	17 septembre 2024	Distributions	Vers la fin de chaque mois. Les distributions sont automatiquement réinvesties, sauf si l'option en espèces est sélectionnée.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2026	58 328 253 \$	Placement minimal	500 \$ au départ; aucun placement subséquent minimal
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,50 %		

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens échéant chacune en 2027, soit l'année de dissolution prévue du fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2027. Pour y arriver, le fonds peut, selon toute combinaison, investir dans des parts du FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD (le fonds sous-jacent); investir directement dans des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure; ou avoir recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres. De plus, le fonds peut investir dans des titres étrangers, ou être exposé à ceux-ci, dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 31 mai 2026. Ceux-ci changeront au fil du temps.

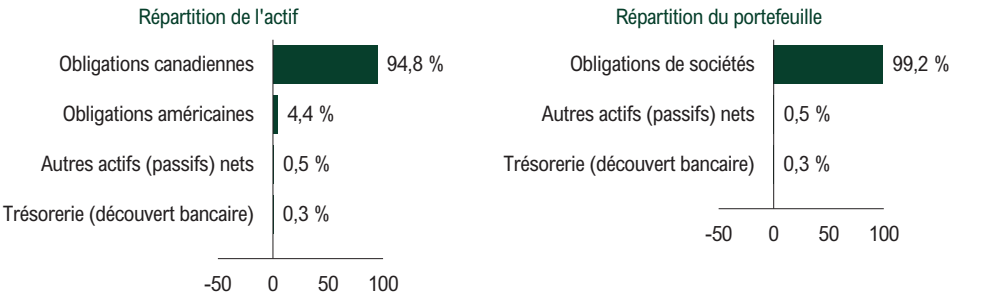
Dix principaux placements (31 mai 2026)

1. Fiducie de placement immobilier industriel Dream, remb. ant., série C, 2,057 % 17 juin 2027	4,9 %
2. iA Société financière inc. taux var. remb. ant., 3,187 % 25 février 2032	4,8 %
3. Banque Nationale du Canada remb. ant., 1,818 % 16 décembre 2027	4,4 %
4. Banque Royale du Canada taux var., remb. ant., 2,940 % 3 mai 2032	4,0 %
5. Saputo Inc. remb. ant., 2,242 % 16 juin 2027	3,9 %
6. Dollarama Inc. remb. ant., 1,505 % 20 septembre 2027	3,8 %
7. JPMorgan Chase & Company taux var., remb. ant., 1,896 % 5 mars 2028	3,8 %
8. Financière Sun Life inc. taux var., remb. ant., 2,580 % 10 mai 2032	3,8 %
9. Cameco Corporation, remb. ant., série H, 2,950 %, 21 octobre 2027	3,7 %
10. La Banque de Nouvelle-Écosse 1,400 % 1 ^{er} novembre 2027	3,5 %

Pourcentage total des dix principaux placements 40,6 %

Nombre total de placements 38

Répartition des placements (31 mai 2026)



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	-----------------------	--------------	----------------------	--------------

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

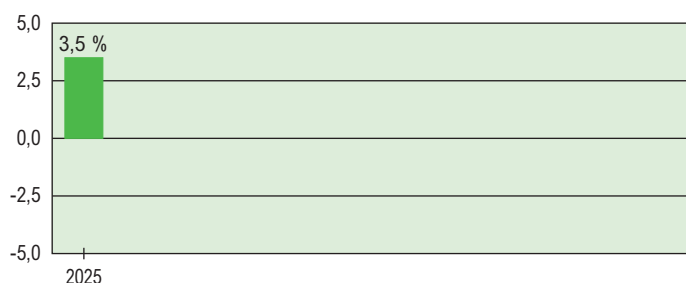
Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de la Série Conseillers du fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de la Série Conseillers du fonds pendant la dernière année civile terminée. La valeur du fonds n'a pas diminué pour l'année.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la Série Conseillers du fonds sur trois mois au cours de la dernière année. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	1,8 %	31 janvier 2025	Votre placement augmenterait à 1 018 \$.
Pire rendement	0,1 %	30 avril 2026	Votre placement augmenterait à 1 001 \$.

Rendement moyen

En date du 31 mai 2026, les parts de la Série Conseillers du fonds avaient généré un rendement annuel composé de 3,1 % depuis la création de la série, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans les parts de la Série Conseillers du fonds depuis la création de la série, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 053 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement à court terme;
- cherchent à investir pendant une période qui cadre avec la date d'échéance cible du fonds en 2027;
- recherchent une source de revenu régulier;
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié;
- recherchent une exposition à des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure assorties d'une date d'échéance cible;
- peuvent tolérer de faibles variations de la valeur de leur placement.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le fonds et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du fonds dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.



Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD – Série Conseillers

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais d'acquisition

Cette série est offerte uniquement selon le mode avec frais d'acquisition. À compter du 11 septembre 2026 ou vers cette date, les parts de cette série ne pourront être achetées qu'au moyen de l'option « sans frais d'acquisition ».

Mode de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	De 0 % à 5 % du montant de l'achat	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ de l'achat.	• Vous et votre représentant décidez du taux. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant de l'achat et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2 Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,58 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 5,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit de la totalité des frais de gestion (qui comprennent les commissions de suivi) et de tous frais, coûts et rémunérations que le fonds engage qui ne sont pas payés par le gestionnaire.

0,50 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

0,08 %

Frais du fonds

0,58 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

GPTD verse la commission de suivi à la société de votre représentant. La commission est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Mode de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	de 0,00 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 \$ à 2,50 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3 Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Autres frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du coût d'achat de ces parts si vous les faites racheter ou les échangez contre des parts d'un autre fonds dans les 7 jours suivant l'achat. Ces frais sont versés au fonds.



Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD – Série Conseillers

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de Placements TD Inc.

C.P. 100

66, rue Wellington Ouest

TD Bank Tower

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) M5K 1G8

1-800-588-8054

tdadvisor@td.com

www.td.com/ca/fr/

gestion-de-placements-td

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.